

Contribution du Conseil de quartier Nation-Picpus relative à l'opération « Embellir votre quartier Nation Picpus » (EVQ NP)

Version finale du 3 juillet 2025

Introduction

a) Démarche méthodologique

Au cours des dernières années, les membres du Conseil de quartier Nation-Picpus se sont particulièrement investis et réunis à plusieurs reprises afin de réfléchir à l'évolution de leur quartier dans lequel ils vivent au quotidien, notamment avec le réaménagement de la place de la Nation, l'implantation de l'Université Sorbonne Nouvelle, ou encore, le projet « garage Renault Picpus ».

C'est pourquoi aujourd'hui, et dans la continuité de leurs apports aux précédentes concertations de PLU et PLUB¹, de 2006, 2016 et 2021, les membres du Conseil de quartier ont souhaité participer au programme d'embellissement du quartier.

A l'issue de la réunion de lancement de la démarche « Embellir votre quartier » (EVQ), qui s'est déroulée le 28 avril 2025, le Conseil de quartier Nation-Picpus s'est réuni à l'initiative de la commission « Urbanisme – Espace public » composée d'une quinzaine de membres du Conseil de quartier.

Cette contribution a été élaborée durant la phase de consultation, entre mai et juin 2025, et a été rendue possible par **différentes actions**, notamment par :

- **La participation aux ateliers proposés** dans le cadre de la démarche projet, plus précisément l'atelier « carte sur tables » du 22 mai 2025 ainsi que la marche exploratoire du 3 juin 2025 menée par le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- **Plusieurs visites de terrain et marches de quartier**, effectuées en groupes de travail par la commission ad hoc qui s'est organisée pour réaliser un découpage en secteur structurant ;
- **Des temps d'échanges et des réunions avec les membres des Conseils de quartier limitrophes**, en particulier les conseils Bel-Air Nord (BAN) et Bel-Air Sud (BAS), dont certaines rues ont été intégrées au périmètre Nation-Picpus, sans que ces conseils ne soient en première instance associés à la démarche projet ; nous le regrettons et nous aurons l'opportunité de revenir sur ce point méthodologique ;
- **La participation à une réunion organisée par et avec les commerçants** de la rue du Rendez-vous, le 26 mai 2025, en présence du Premier adjoint de la Mairie du 12^{ème} arrondissement chargé de l'économie et de l'attractivité du commerce ;
- **Des réunions de travail en présentiel et itératives aux différentes étapes d'avancement de notre contribution**. Celles-ci se sont tenues principalement à la Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC ou dans la résidence du 107 rue de

¹ On peut retrouver l'ensemble des documents produits dans le cadre de la démarche PLUB sur le lien suivant : <https://mairie12.paris.fr/pages/conseil-de-quartier-nation-picpus-10250>.

Reuilly), et nous remercions le pôle Démocratie locale ainsi que la résidence du 107 pour la recherche et réservation de salles.

Le Conseil de quartier remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette démarche de manière réactive et constructive dans une courte temporalité, marquée par différents projets – professionnels et personnels – de fin d'année, et dans la mise en forme collégiale de cette contribution. Celle-ci a été approuvée à la **majorité**² lors de l'Assemblée générale du Conseil de quartier le **3 juillet 2025**.

b) Remarques liminaires

Les futurs aménagements, qui sont suggérés dans ce présent document, contribueraient à **lutter contre le réchauffement climatique**, et également à améliorer l'aspect général de nos avenues, boulevards, et espaces libres utilisables dans l'avenir. Mais surtout, le Conseil de quartier considère que ce programme vise à améliorer la **mobilité, l'accessibilité et la sécurité de tous les piétons**, devant inclure les personnes qui rencontrent une mobilité réduite ou difficile, temporaire ou non, tant auprès des familles que des personnes âgées ou des personnes porteuses d'handicap(s).

Ce pourquoi, nous souhaitons énoncer que le Conseil de quartier s'accorde pour que cette opération se réalise avec comme **principe directeur** les **piétons**, tout en veillant aux **circulations des transports collectifs**, puis du vélo, et enfin de la voiture afin de mieux-vivre ensemble. Autrement dit, nous nous questionnons sur comment marche le piéton dans notre quartier ? Quelle est la socio-démographie du quartier ? Quels sont les usages ? Comment rendre des zones paisibles sans impacter d'autres rues ou d'autres axes de circulation ?

Nous affirmons également que le **réseau d'autobus** a un intérêt **prioritaire** comme mode de transport collectif, écologique et social. Les aménagements réalisés sur la voirie doivent permettre d'améliorer la fluidité de leur circulation dans un objectif de desservir tout le quartier, et au-delà l'arrondissement.

Enfin, nous rappelons que **toutes les propositions**, qui sont présentées dans cette contribution, devront être **assorties d'étude-impacts**, menées par les services de la ville et impliquant différentes directions (voirie, espaces verts, etc.). Ces études devront porter une vigilance à ce que la modification ou l'embellissement d'une rue ne crée pas des **nuisances supplémentaires sur des axes avoisinants** (notamment sur la question des reports de circulation). Elles devront *in fine* faire l'objet d'une **présentation au Conseil de quartier**.

Cette présentation pourra être suivie de la **diffusion de certaines données**, que nous avons déjà sollicitées, mais qui n'ont pas pu être communiquées durant la phase de consultation pour des raisons de confidentialité, et que nous réitérerons à l'automne 2025.

c) Sommaire

Afin de faciliter la compréhension de cette présente contribution, celle-ci est organisée ainsi :

- **Des présentations par regroupement de trois secteurs** structurant le quartier, avec des photos à l'appui pour argumenter la situation actuelle et formuler une situation projetée ou souhaitée dans le cadre d'un embellissement du quartier ;
- **Des focus sur des axes ou des places structurantes**, comme la place de la Nation (et ses rues avoisinantes), ou des axes qui peuvent concentrer des difficultés comme

² Cf. CR d'AG du 03.07.2025. CONTRE : 1 voix ; ABSTENTION : 0 voix ; POUR : 18 voix.

la rue Claude Tillier, la rue de Picpus ou la rue de la Gare de Reuilly, dont nous étayerons notre diagnostic ;

- **Des encarts dédiés à des rues qui ne relèvent pas de notre secteur géographique** en tant que Conseil de quartier, bien que nous puissions y avoir nos usages de quartier, notamment pour le cours de Vincennes, les rues du Rendez-vous et Marsoulan qui sont une artère commerciale du quartier BAN. Sur ce point, il serait souhaitable que les Conseils de quartier, concernés par des projets, soient **associés** par les porteurs et chefs de projet **dès le démarrage d'une telle opération** afin de faciliter la démarche, reconnaître leur implication dans le quartier et éviter l'écueil ou le sentiment de « désappropriation ». Dans une démarche inter-quartier, nous avons souhaité autant que possible que les membres participent à notre contribution ; toutefois la rue du Rendez-vous étant un axe majeur pour le commerce et pour leur quartier, il conviendrait que les porteurs de projet puissent **approfondir** la consultation avec cette instance ;
- **Une fiche de synthèse qui reprend les propositions prioritaires** par thématique (cf. page 20).

SECTEUR 1

(Descriptif du secteur pour faciliter la lecture des observations)

Le secteur 1 se compose des rues suivantes : rue de Picpus, rue de la gare de Reuilly, rue Santerre, rue Dagorno, rue Lamblardie, et enfin, rue de Reuilly.

1. Rue de Picpus (entre les n°1 et 30)

La rue de Picpus, sur sa petite portion nord, présente :

- Une circulation plutôt fluide ;
- Des trottoirs plus accueillants pour les déplacements piétons que sur la partie sud, bien qu'un élargissement ne serait pas à exclure.

Il est à noter, devant les n°10 et n°16, des **dépôts sauvages d'ordures** et un **coin où des personnes s'arrêtent pour uriner**. Pour éviter ces désagréments, l'occupation de l'espace par un aménagement végétalisé pourrait éventuellement être envisagé.

Le Conseil de Quartier propose que des **fresques ornent certaines façades d'immeubles** comme :

- Au n°2 (laverie) en remplacement du cadre publicitaire ;
- Au n°10 ;
- Ou encore sur la « placette » à l'angle de la rue Picpus et rue Jaucourt où une représentation en trompe-l'œil apporterait de la perspective.

2. Rue de Picpus (entre l'avenue de Saint Mandé et la rue de la gare de Reuilly)

a) Éléments de diagnostic

Les membres du conseil de quartier dressent le **constat suivant** concernant la rue de Picpus, qui se caractérise par :

- **Des établissements scolaires** avec le groupe scolaire Picpus incluant 4 écoles publiques réparties ainsi : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires, soit au total plus de 700 élèves qui fréquentent la rue de Picpus accompagnés d'un de leur parent ou d'un accompagnant en entrée et sortie d'école ;
- **Des établissements dédiés à la petite enfance** avec la présence de la PMI, de crèches (municipales, parentales et associatives), etc. ;
- **Des établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées**, en particulier la Fondation Rothschild et Les Petites Sœurs des Pauvres (et à proximité la Maison protestante de la Muette rue du Sergent Bauchat), qui accueillent des visites de proches. Ces visiteurs peuvent eux-mêmes être des personnes âgées ou des familles ;
- **Un établissement hospitalier** avec l'hôpital Rothschild spécialisé en urgences dentaires, en soins gériatriques et rééducation, qui accueille aussi bien des patients que des familles venues accompagner ou soutenir un proche ;
- **Une médiathèque publique** Hélène Berr ;
- A proximité immédiate de la rue de Picpus, la rue de la gare de Reuilly et le boulevard de Picpus accueillent le groupe privé Saint-Michel de Picpus (de la maternelle au lycée).

En termes de **circulation routière et de stationnement**, cette rue possède :

- Une circulation assez dense à double sens avec quelques places de stationnement côté pair ;
- Plusieurs sorties de parking, notamment autour de l'école 56 rue de Picpus ;

- Le passage de deux lignes d'autobus, le 29 et le 71, qui assurent une desserte locale dans le quartier, et dans tout l'arrondissement, et qui desservent des gares parisiennes fréquentées (Gare de Lyon et Gare Saint-Lazare).

Cet ensemble soulève des enjeux de **sécurité** et de **partage de la voirie**, tant entre piétons qu'entre piétons et autres utilisateurs (vélos, deux roues, automobilistes, camions de livraison, notamment). Les circulations piétonnes sont en effet **importantes** sur cet axe et ceux avoisinants, en particulier avant et après les ouvertures des écoles (de 8 à 9h et de 16h à 18h), dans un environnement où la rue de Picpus possède des **trottoirs excessivement étroits**, souvent encombrés (exemple : poubelles), et où les véhicules passent à proximité immédiate des piétons, parfois sans respect de la limitation de vitesse ou de la couleur des feux tricolores.

Cet ensemble entraîne **un encombrement** des trottoirs voire une **saturation** d'autant plus marquée lorsqu'on y ajoute les équipements indispensables liés à la mobilité de la petite enfance et de l'enfance (poussette, trottinette, etc.).



Photographies prises le 20 mai 2025 matin pendant les travaux Emerige – rue de Picpus

Ce phénomène s'est par ailleurs **amplifié** ces derniers temps en lien avec les **évolutions** ou **mutations** du quartier, et alors que la voirie de la rue de Picpus n'a pas fait l'objet d'aménagement. Nous pouvons citer en particulier :

- **L'Université Sorbonne Nouvelle**, avec l'arrivée d'étudiants et du personnel de l'Université, dont nous nous réjouissons, et qui augmente la fréquentation des trottoirs

- de la rue de Picpus. L'Université et sa bibliothèque est par ailleurs ouverte au public, et propose des activités culturelles permettant d'accueillir un large public ;
- **La tour Racine (ex-ONF) », vendue récemment par l'État à un investisseur privé, est destinée aujourd'hui à un usage de bureaux, accentuant également le flux piétons lié aux déplacements pendulaires.**

Les membres du conseil de quartier soulignent également que la rue de Picpus est marquée par différents chantiers, en premier lieu le chantier Emerige, visant la démolition du garage Renault, et la construction d'un ensemble d'immeubles destinés à des logements, une crèche et des commerces sur une parcelle totale de plus de 3500m². Le chantier a démarré en novembre 2024 et devrait se poursuivre jusqu'à fin 2027. Ce chantier vient **exacerber les difficultés de circulation piétonne**, avec la réduction de la voirie sur le côté pair et l'augmentation de la circulation de poids lourds. Par ailleurs, compte tenu de la densité de la parcelle en construction, le flux de piétons sera à terme **accentué et renforcé**.

Enfin, **l'absence de végétalisation** de la rue la rend plus sensible au phénomène d'ilot de chaleur, celle-ci étant particulièrement peu agréable à parcourir durant l'après-midi en cas de forte chaleur ; ce qui contraste avec la tranquillité et la végétalisation des rues avoisinantes : avenue de saint Mandé, promenade plantée, par exemple.

La situation actuelle de la rue de Picpus entraîne des **risques et des nuisances** à différents niveaux, notamment :

- Une circulation piétonne peu fluide aux heures de pointe, un risque d'accident accru et une sécurité piétonne altérée pour tous les piétons ;
- Des nuisances sonores et atmosphériques avec un flux de circulation motorisé encore important et celles liées temporairement au chantier Emerige et aux travaux de la RATP ;
- Une ambiance générale peu agréable, en particulier en cas de forte chaleur, qui contraste avec les alentours.

Le Conseil de quartier rappelle que, dans un souci de maintien des **liens sociaux**, la rue de Picpus est un **axe de desserte crucial** pour une population fragile et âgée, ainsi que pour les personnes devant se rendre dans des établissements de santé ou accompagner des proches hospitalisés, parfois venant de loin, et tributaires des transports en commun.

b) Propositions souhaitées

La situation rue de Picpus est particulièrement **compliquée** compte tenu de ses **contraintes** et de **sa configuration**. Néanmoins, au regard des enjeux de sécurité, qui se trouvent aujourd'hui altérés pour tous les piétons en nombre important qui empruntent chaque jour ce tronçon, il faut **absolument et prioritairement** :

- Apaiser la circulation ;
- Faciliter et sécuriser les déplacements piétons sur cette portion de rue où le risque d'accident est accru.

Dans ce cadre, le Conseil de quartier demande que :

- **les porteurs de ce projet prennent des engagements et les traduisent par des améliorations concrètes à courte/moyenne échéance pour faciliter la circulation piétonne sur les trottoirs, et en réduire les risques encourus sur cette rue ;**
- une rencontre soit organisée avec les **services techniques** pour examiner la faisabilité des différentes solutions possibles et souhaitables pour cette rue.

Et plus précisément, le Conseil de quartier demande à la Mairie du 12^{ème} arrondissement et aux porteurs du projet EVQ d'**étudier toutes les possibilités pour élargir le trottoir** dès lors que cela est possible sur l'ensemble du linéaire et des deux côtés, et d'uniformiser la taille des trottoirs, aujourd'hui très variable, en vue de **renforcer le confort piéton**, et réduire les risques encourus.

- **Proposition 1** (illustrée ci-contre) : supprimer le stationnement livraison au n°36 de la rue de Picpus et de l'emprise réservée pour la sortie des poubelles de la copropriété localisée à la même adresse (le même système de sortie des poubelles peut être disposé sur le terrain de la copropriété) ; ce qui permettrait d'agrandir le trottoir impair d'en face, qui longe la tour Racine et l'Université (trottoir exigu et problématique pour les flux de piétons). A cela, il conviendrait de mettre en place des ralentisseurs en amont et en aval du groupe scolaire Picpus et de remplacer le revêtement du sol par un ton clair pour marquer cette zone ;
- **Proposition 2** : élargir les trottoirs, tout en gardant les deux sens de circulation automobile et autobus, et renforcer les mesures de sécurisation des déplacements piétons aux entrées et sorties scolaires en coupant sur une courte temporalité (15 à 20 minutes) la circulation de la rue, comme c'est ainsi pratiqué dans d'autres villes de France (c'est le cas de Bordeaux) ou dans des villes franciliennes ;
- **Proposition 3** : supprimer un axe de circulation automobile, tout en maintenant une circulation à double sens pour les autobus avec un système alterné par feu de circulation, élargir les trottoirs et y prévoir un aménagement adapté et sécurisé pour les piétons ;
- **Proposition 4** : mettre la rue en sens unique, avec le passage d'une ligne de bus dans un seul sens, et l'autre sens reporté sur le boulevard de Picpus (comme en l'état actuel avec les travaux du chantier RATP, ce qui n'affecterait pour autant pas la longueur des trajets d'autobus du 29 et du 71 qui serait compensée) et à condition d'avoir un arrêt d'autobus « Rue Santerre » sur le boulevard de Picpus. Cela répondrait à la demande d'élargissement des trottoirs rue de Picpus, et d'y prévoir un aménagement adapté et confortable pour les piétons.



De plus, le **Conseil de quartier** se prononce favorablement pour les actions suivantes :

- **Maintenir les lignes de bus existants et améliorer leur fluidité**, tout en ajoutant un des bancs abrités en particulier pour les arrêts de bus à proximité de l'hôpital Rothschild ;
- **Supprimer les quelques places de stationnement** ; sauf les places dédiées et réservées aux PMR et aux livraisons ;
- **S'assurer avec le promoteur Emerige** que des places dans le futur parking soient prévues pour accueillir un stationnement auprès **des PMR** et que des places soient **réservées aux artisans et entrepreneurs** qui seraient amenés à intervenir ponctuellement sur cet ensemble immobilier ;

- **Sécuriser la traversée piétonne** au niveau du groupe scolaire Picpus, tout en facilitant la traversée piétonne pour les familles qui déposent leurs enfants dans deux écoles séparées par la voirie (écoles côté pairs et impairs) en prévoyant des aménagements et des signalétiques adaptés. En l'état actuel, les dos-d'âne ne permettent pas un ralentissement suffisant ;
- Apporter, selon les contraintes du sous-sol, de la **végétalisation sur cette rue**, aux endroits les plus larges, afin d'en réduire sa minéralité, l'îlot de chaleur qu'elle représente, en et améliorer son confort d'usage ;
- Prévoir des **aménagements adaptés pour les container-poubelles**, sans qu'ils ne soient un obstacle supplémentaire à la mobilité piétonne.

Les améliorations souhaitées sur la rue de Picpus **ont animé nos différentes réunions**, et le Conseil de quartier met en avant **quelques propositions**, devant la nécessité d'apporter un aménagement sur cette rue. Celles-ci ne sont pas exhaustives, et pourraient encore faire l'objet de spécification si la durée de la consultation y était favorable.

Nous nous tenons à la disposition des porteurs de projet EVQ pour échanger ensemble sur la faisabilité des propositions, et contribuer à ce que cette rue puisse trouver un **meilleur équilibre** dans un souci de **mobilité piétonne et collective** au bénéfice des habitants ou usagers dans leurs différentes composantes (enfants, adultes, personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.).

Enfin, notons que l'idée de limiter la terrasse de « La petite cuisine », située au 30 rue de Picpus, a été rejetée par la majorité des participants car c'est un établissement fréquenté et apprécié par les étudiants et les personnes qui travaillent dans le quartier. Il serait ainsi dommage de vouloir nuire à un commerce aux prix abordables et qui participe à l'animation du quartier.

3. Rue de la gare de Reuilly

a) Éléments de diagnostic

La rue de la gare de Reuilly, à proximité immédiate de la rue de Picpus, est de **gabarit étroit** : elle mesure 290 mètres de long et 13 mètres de large.

Elle s'inscrit dans un **tissu urbain mixte**, composé de logements, d'équipement scolaires et municipaux ainsi que de commerces de proximité, que nous détaillons ci-après.

La rue possède un **groupe scolaire privé Saint-Michel-de-Picpus**, qui regroupe le collège et le lycée. Ces établissements accueillent environ **1950 élèves**.

En termes de **circulation et de stationnement**, cette rue se caractérise par :

- Une circulation à sens unique vers la rue de Picpus ;
- Un stationnement bilatéral (sauf devant les établissements ou enseignes accueillant du public (établissement scolaire privé, garage, établissement culturel...)) comptant environ 20 places de stationnement côté pair et 35 places côté impair ;
- 3 places de stationnement dédiées aux PMR dont une côté impair ;
- 2 zones de livraison : la première, côté pair proche des écoles Saint-Michel-de-Picpus ; la deuxième, côté impair à proximité d'un garage automobile ;
- De manière ponctuelle, des cars scolaires stationnement devant le groupe scolaire Saint-Michel-de-Picpus ;

Pour ce qui est des **aménagements cyclables**, nous constatons :

- Une zone dédiée aux Vélib et complétée par 5 arceaux vélo ;
- Un contre-sens vélo mal identifié car marqué par une signalétique discontinue, et l'absence d'aménagements en site propre. Seul est présent un marquage au sol séparant la circulation vélo de la circulation des véhicules motorisés en début de tronçon, des deux côtés. En l'état actuel, cet aménagement présente une dangerosité pour les cyclistes car la chaussée est étroite et il est impossible qu'un vélo et un véhicule ou utilitaire ne se croisent. De plus, certaines voitures en stationnement gênent la visibilité des véhicules qui veulent sortir des parkings.

Concernant les **commerces**, la rue de la gare de Reuilly compte :

- Un garage de réparation automobile ;
- Une institution cultuelle devant laquelle la chaussée est neutralisée par une barrière ;
- Deux établissements de restauration (Pic Pause et l'installation en cours d'un nouveau commerce Y'lan – ex-Café Marbré).

Enfin en termes d'**équipements ou d'aménagements**, la rue se distingue par :

- 2 bacs TRILIB : l'un au n°16 devant Auchan, l'autre au n°61 à l'entrée de la rue de Picpus ;
- Des poubelles sorties trop tôt et qui encombrent le trottoir, notamment devant La Mésangère ;
- Aucune végétalisation n'est présente sur cette rue ; hormis la présence de jardins privatifs situés en bordure de quelques résidences collectives.

Au travers de ces constats, le Conseil de quartier note que les trottoirs de la rue sont caractérisés par une **forte fréquentation piétonne**, surtout côté impair, aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires environnants, particulièrement entre 8h00 et 8h30 le matin, et entre 16h30 et 17h00 l'après-midi.

Tout comme la rue de Picpus, cette **intensification temporaire de la fréquentation coïncide** avec la **sortie simultanée** de plusieurs établissements scolaires et préscolaires de proximité : nous avons pu observer entre 16h30 et 17h à la fois les sorties du collège et du lycée Saint-Michel-de-Picpus (2000 élèves) ainsi que les sorties des deux écoles maternelles et des deux écoles élémentaires (700 élèves) et des deux crèches de la rue de Picpus.

Les trottoirs, surtout le côté impair, présentent aujourd'hui une **capacité d'absorption limitée au regard de la charge piétonne**. Cette configuration engendre des **conflits d'usage** entre les différents profils de piétons et complexifie la cohabitation sur l'espace public. Il est essentiel de **redéfinir cet espace afin d'en améliorer les usages**, et de **faciliter et sécuriser les déplacements piétons**, en particulier pour les adultes avec une poussette ainsi que les personnes âgées ou en situation de handicap.

Par ailleurs, la configuration actuelle de la voirie **freine la fluidité des circulations routières**, ce qui génère **des ralentissements ponctuels**.

De plus, la chaussée, étroite et bordée de stationnements des deux côtés, est insuffisamment large pour permettre la **remontée des vélos**, créant des **situations conflictuelles** entre usagers et des **risques d'accident**.

Enfin, la dépose et la reprise des élèves devant le collège et le lycée Saint-Michel-de-Picpus ralentissent ponctuellement la circulation sur ce tronçon.

b) Propositions souhaitées

Le Conseil de quartier, rencontrant des points de divergence quant aux aménagements futurs de cette rue, émet **deux propositions différentes** concernant le devenir de cette rue.

En résumé, ces propositions s'appréhendent différemment selon **l'élargissement du trottoir** et le **niveau de stationnement** retenus.

Proposition 1 :

- Élargir le trottoir côté impair (côté Saint-Michel-de-Picpus) sur toute sa longueur, pour accorder davantage de place aux déplacements piétons. Ceci suppose de supprimer une vingtaine de places de stationnement côté impair, en laissant des places PMR et de livraison. Nous rappelons que la rue Santerre, à proximité immédiate, propose des places de stationnement.

Proposition 2 :

- Prolonger l'élargissement du trottoir côté impair d'environ 1,80 mètres sur 55 mètres, en partant du début de la barrière protégeant l'école privée Saint-Michel-de-Picpus vers la rue de Picpus. Ainsi, sur une distance continue de 125 mètres, le trottoir impair aura 4,30 mètres de large. Cette largeur permettra de résorber les « bouchons » de piétons clairement identifiés aux entrées et sorties scolaires. Cette proposition suppose de supprimer seulement 3 places de stationnement, et d'en maintenir 19 autres pour permettre notamment aux familles qui viennent rendre visite à leur proche dans les maisons de retraites ou EHPAD avoisinants (rue de Picpus) d'y faciliter leur stationnement. Dans cette proposition, il est considéré que la rue de la gare de Reuilly a des fonctionnalités économiques, sociales et familiales. Le stationnement est une des composantes de ces fonctionnalités pour les résidents comme pour les personnes extérieures. Une transition progressive est nécessaire précédée d'études d'impacts ;
- Maintenir les places de stationnement PMR et réservées aux livraisons côté impair ;
- Pour faciliter la coexistence entre vélos et voitures, une zone de deux mètres sera interdite aux stationnements de véhicules, en amont et en aval de chacune des trois sorties effectives de garage des copropriétés. La signalétique sera renforcée avec un marquage continu pour les vélos à contre-sens.
- Déplacer les deux premiers lampadaires côté impair, à partir de la rue de Picpus, pour faciliter la fluidité des déplacements, et les fixer sur la façade de la médiathèque côté pair ;
- Supprimer les barrières mobiles rouges gênantes côté pair en face de l'école privée, ce qui implique que le propriétaire de l'immeuble répare sa façade dégradée mise sous filet depuis quelques mois ;
- Faire en sorte que les poubelles soient rentrées et sorties sans stationnement prolongé dans la rue, et présentées à chaque passage conformément au règlement sanitaire départemental (horaires).

Le Conseil de quartier formule par ailleurs **d'autres propositions communes et générales**, qui ont retenues l'attention de l'ensemble des membres, quant à l'aménagement de cette rue. Elles sont développées ci-après.

- Élargir la chaussée pour sécuriser le contre-sens cyclable et revoir son aménagement, qui représente une dangerosité en l'état actuel, et prévoir une meilleure signalétique et un marquage continu. Le cas échéant, il faudrait envisager sa suppression si aucun aménagement n'est réalisé en raison du risque élevé ;
- Poser un revêtement clair sur les trottoirs pour réduire l'effet de chaleur ;
- Créer un passage pour les piétons au niveau du n°45 de la rue ;
- Prévoir une signalisation sonore aux passages piétons pour les personnes malvoyantes ou avec déficience visuelle ;
- Supprimer le TRILIB, côté rue de Picpus qui semble peu utilisé ;
- Installer des arceaux supplémentaires pour les vélos ;

- Apporter des éléments de végétalisation si possible ;
- Réduire la hauteur des lampadaires présents dans toute la rue, et particulièrement ceux qui impactent négativement les logements.

4. Rue Santerre

Le Conseil de quartier relève que la **rue Santerre** possède la configuration suivante :

- Elle est en sens unique, tête bêche par rapport à la rue de la gare de Reuilly ;
- Son stationnement est bilatéral, côté boulevard de Picpus ;
- Elle ne possède pas de végétalisation ;
- Elle possède un parking public avec une tarification au mois ou à l'heure (parking situé au 30 rue Santerre) ;
- Elle dispose d'accroches vélos ;
- Elle propose enfin un centre de santé de l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants).

Dans le cadre de cette opération, le Conseil de quartier émet les **suggestions** suivantes :

- Demander à l'hôpital Rothschild de planter des arbres en pleine terre sur le terre-plein qui le borde et y apporter du mobilier urbain comme des bancs afin de rendre cet espace plus agréable ;
- Ajouter des places de stationnement handicapées à proximité de l'hôpital ;
- Poursuivre la végétalisation.

5. Rue Dagorno

La **rue Dagorno** se compose ainsi :

- Il s'agit d'une petite rue peu fréquentée en circulation routière ;
- Elle est composée à la fois de grands immeubles et de maisons anciennes ;
- Les trottoirs sont étroits côté rue de Picpus ;
- Le stationnement est bilatéral côté boulevard Picpus et les trottoirs y sont élargis ;
- Elle ne possède pas de végétalisation mais nous notons d'appreciable jardin visible de la rue, en particulier au n°16 rue Dagorno.

Aussi, le Conseil de quartier propose la mesure suivante :

- Végétaliser la façade de l'immeuble actuellement en construction.

6. Rue Lamblardie

La **rue Lamblardie** possède les caractéristiques suivantes :

- Une circulation en sens unique vers la rue de Picpus et un stationnement bilatéral ;
- Une matérialisation du contre-sens cyclable effacé ;
- L'absence de végétalisation.

Dans le cadre de cette opération, il serait alors **souhaitable** de :

- Mettre un banc conversationnel sur la « placette » Lamblardie-Picpus à l'entrée de la promenade plantée ;
- Végétaliser la grille au-dessus de la promenade plantée ou à défaut mettre une fresque ;
- Matérialiser le contre-sens cyclable.

7. Rue de Reuilly

Enfin sur ce secteur, le Conseil de quartier propose d'apporter les **améliorations** suivantes pour la **rue de Reuilly**, qui a déjà bénéficié de réaménagements lors d'une précédente opération EVQ :

- Installer des bornes de recharge destinées aux véhicules électriques. Ces bornes s'inscrivent dans un enjeu d'apaisement du quartier : les véhicules électriques concourent à réduire la circulation des véhicules thermiques, et émettent moins de nuisances (bruit, pollution, etc.).

SECTEUR 2

(Descriptif du secteur pour faciliter la lecture des observations)

Le secteur 2 recouvre le boulevard de Picpus (en intégralité), la place Courteline, l'avenue de Saint-Mandé, l'avenue du Bel Air, la rue Marsoulan, la rue du Rendez-Vous, la place de l'Île de la Réunion, l'avenue du Trône, la place de la Nation (avec la contre-allée jusqu'à l'Avenue Dorian).

1. boulevard de Picpus (entre cours de Vincennes et rue Tahiti)

Sur cet axe du boulevard de Picpus, nous constatons de manière non exhaustive :

- Deux pistes cyclables et un stationnement bilatéral ;
- Un terre-plein avec des pieds d'arbre peu agréables ;
- Un square pour enfant au niveau du n°88 boulevard de Picpus qui présente un revêtement du sol dégradé et des jeux pour enfants pas toujours adaptés aux plus jeunes âges ;

Le Conseil de quartier formule les **améliorations** suivantes :

- Veiller à ce que cet axe, déjà fortement fréquenté en circulation routière, **ne devienne pas un axe de report de circulation** en lien avec l'apaisement d'autres rues adjacentes ;
- Végétaliser par l'aménagement de **séquences de bandes sur le trottoir situé du côté pair** (du boulevard de Picpus, de la rue du Rendez-vous jusqu'à la place Courteline) et peut-être prévoir une végétalisation en surface de l'espace central du boulevard (au-dessus du parking Vinci notamment) ;
- **Résoudre par un aménagement adapté la question du stationnement permanent** de camions de logistique à destination de l'enseigne Bio C Bon, située au niveau du n°53 boulevard de Picpus. Ces camions **stationnent de manière permanente** (le matin entre 7h30 et 9h, durée variable) et **récurrente** (plusieurs jours dans la semaine) sur la chaussée. De plus, les conducteurs ou manutentionnaires entreposent des marchandises (produits, palettes, poubelles, etc.) et des engins (transpalette, notamment) sur le trottoir créant des conflits d'usages avec les piétons dans un flux pendulaire prononcé (école, travail, etc.). Le conflit d'usages se crée également avec les cyclistes qui ne peuvent plus emprunter la piste dédiée. Il est proposé deux options à étudier. **Proposition 1** : élargir le trottoir impair du boulevard de Picpus vers la Nation, plutôt étroit à cet endroit, en prenant sur la chaussée sans changer les circulations existantes pour sécuriser les mobilités piétonnes. **Proposition 2** : prévoir l'aménagement d'une place de livraison pour ce commerce sur la chaussée ;
- **Créer un cheminement piéton**, en y végétalisant le terre-plein, après le square Courteline jusqu'à l'entrée de la promenade plantée afin de créer une « trame verte » ;
- Sécuriser l'accès pour les piétons en créant cette « unité verte » pour rendre cet espace plus agréable, actuellement trop bitumé pour les piétons, qui pourraient mieux en profiter, et en complétant par du mobilier urbain accueillant (bancs, ombrières, notamment) ;
- Demander à la RATP de **végétaliser les grilles du métro** à partir du n°33 boulevard de Picpus.



De plus, il est à noter que devant l'école Saint-Michel-de-Picpus, sur le terre-plein entre Courteline et le métro Bel Air, **la présence d'un arbre épineux** planté sur le trajet des écoliers. Celui-ci pourrait être remplacé par une **essence adaptée** dans la continuité des arbres en place.

2. Place Courteline (pourtour)

Le Conseil de quartier **préconise** de :

- Sécuriser et faciliter la circulation des piétons en priorité, et des vélos ;
- Revoir la circulation des vélos pour accéder depuis la place vers la rue Sibuet notamment ;
- Déplacer les poteaux indicateurs situés juste au milieu du passage piéton qui gênent la circulation des piétons.



3. Avenue de Saint-Mandé

Nous constatons à la sortie de la station de métro Picpus, avenue de Saint-Mandé vers place Courteline, qu'un espace est délaissé est pourrait être **réaménagé et végétalisé**.

De plus, dans le cadre des propositions pour la révision du PLUB, il a été proposé d'étudier la création d'une deuxième sortie pour la station de métro Picpus, pour faciliter l'accès aux équipements publics du quartier dont notamment l'Université Paris Sorbonne Nouvelle.



Par ailleurs, trois sapins peu adaptés à l'environnement, dont un particulièrement mort récemment, a été remplacé devant l'abri bus au débouché du boulevard de Picpus sur la place Courteline. Ces sapins gênent la visibilité des piétons et surtout des voitures pour la traversée du boulevard de Picpus vers la rue Marsoulan. Aussi, il conviendrait de :

- Remplacer ces sapins par une variété d'arbres plus adaptée, dans la continuité de ceux en place, pour renforcer la sécurité des piétons ;
- Prévoir l'installation d'un banc supplémentaire sur cet espace.

4. Rue Marsoulan (débouché sur la place Courteline)

Le Conseil de quartier note un **problème de sécurité sur la piste cyclable à contre-sens**.



Celle-ci est mal **signalisée**, elle pose un problème au passage piéton. Au feu tricolore vert pour les piétons de la rue Marsoulan, les vélos en provenance du boulevard de Picpus ou de l'avenue de Saint-Mandé ne sont pas arrêtés eux-mêmes par un feu et passent souvent pendant le passage des piétons. Il s'agit d'un quartier familial et où des personnes âgées habitent, le risque d'accident peut être important.

Par ailleurs, « une rue aux écoles » a été évoquée pour la partie de la rue Marsoulan comprise entre rue du Rendez-Vous et le Cours de Vincennes. Mais, cette rue aux écoles n'est plus retenue pour un projet de cette nature depuis la marche exploratoire avec le CAUE. En revanche, un **élargissement des trottoirs serait à étudier si possible**.

5. Rue du Rendez-vous

Au cours des marches exploratoires, le Conseil de quartier propose les **aménagements suivants** pour la rue du Rendez-vous, dont ceux-ci devront être mis en discussion avec **l'association des commerçants** et avec **la consultation du Conseil de quartier Bel Air Nord** :

- **Revoir la piste cyclable qui passe sur le trottoir** au niveau du n°3 rue du Rendez-vous et génère des conflits d'usages entre piétons-cyclistes ;
- Envisager un aménagement de **type « placette »** avec la pose de bancs supplémentaires et de la végétalisation adapté en bas de la rue du Rendez-vous, au niveau du n°67 avenue Saint-Mandé. Actuellement, le lieu bénéficie d'un bel espace, qui, s'il était aménagé en « placette », le rendrait plus agréable ;
- **Éviter le déclin des commerces de bouche de la rue du Rendez-vous** en élargissant les trottoirs (avec maintien des stationnements des 2 cotés) afin de permettre l'installation de quelques tables en terrasse, par exemple, pour inciter d'autres commerces à les animer. Et plus particulièrement, la partie de la rue entre le n°66 et n°80, qui est la partie qui bénéficie d'un ensoleillement toute la journée ;
- Réduire la vitesse à 20 km/h (cf. aménagement de la rue de Charenton) ;
- Apporter de la végétalisation dans la rue, aujourd'hui très minérale ;
- **Ajouter des parkings vélos et un stationnement PMR**, notamment devant le n°65 de la rue à proximité immédiate de La Poste ;
- **Créer un passage piéton** entre le n°80 de la rue du Rendez-vous et le boulevard de Picpus (cotés pair et impair) ; actuellement les piétons font la traversée de cet axe de leur propre initiative alors même que l'axe est passant et accueille une entrée et sortie de parking privé au n°96 boulevard Picpus ;
- Créer une barrière (1 à 2 mètres de large) de végétalisation de faible hauteur entre l'espace piéton et la piste cyclable en face du n°78 de la rue du rendez-vous jusqu'au cours de Vincennes. En l'état, la piste cyclable débouche sur le passage piéton, et n'a pas de signalisation suffisante : elle n'est pas suffisamment distincte du trottoir et représente un risque d'accident.



6. Place de la Nation

Dans la continuité des consultations organisées pour la première phase d'aménagement de la place de la Nation intervenue en 2018³, le Conseil de quartier renouvelle son souhait d'une deuxième phase qui porterait sur **l'amélioration de la partie périphérique de la place** à savoir : les trottoirs, les contre-allées et les terre-pleins afin d'améliorer les flux piétons, notamment en relation avec les îlots résidentiels côté 12ème arrondissement.

Des observations et des propositions en ce sens ont déjà été formulées dans le cadre de la révision du PLUB, par le Conseil de quartier, en 2021 et en 2022. Les propositions formulées ci-après, dans le cadre de « Embellir votre quartier », s'inscrivent dans cette lignée.

En premier lieu, le Conseil de quartier souhaite émettre des **points de sécurité** dont des **aménagements sont prioritaires** concernant :

- **Le feu de la contre-allée**, devant le bar-restaurant « Le Dalou » au n°30 place de la Nation. Ce feu se situe après le passage piéton, et non avant ! **Ce feu est à déplacer** car en l'état cette traversée pour les piétons n'est pas sécurisée. De plus, il faudra

³ Pour plus de précisions sur ce sujet, nous pouvons s'appuyer sur les deux liens suivants : <https://mairie12.paris.fr/pages/inauguration-de-la-place-de-la-nation-10545> et <https://mairie12.paris.fr/pages/inauguration-de-la-place-de-la-nation-10545>.

porter une attention particulière à l'aménagement de ce secteur pour renforcer la sécurité des flux piétons importants entre le métro, les bus, et les trottoirs le long des pieds d'immeubles qui accueillent des cafés-restaurants et autres commerces ;

- **Les passages piétons n'ont plus de marquage au sol**, et en particulier celui de l'avenue du Bel Air vers l'ascenseur RATP. Aucune signalisation de ce trajet pour les voitures et pour les cyclistes (dans les deux sens), alors que cet axe est très emprunté par les piétons ;
- **Les travaux RATP masquent actuellement le passage piéton** venant de l'ascenseur et de la place de la Nation vers l'avenue du Bel Air pour les vélos à contre-sens. Le stationnement de camionnettes place de la Nation, côté pair à proximité de l'Avenue Bel Air, masque les piétons pour les voitures et les vélos, et vice-versa. **Il conviendrait alors de supprimer ce stationnement.**

En second lieu, dans la continuité des aménagements initiés en 2018 et en lien avec le programme EVQ, le Conseil de quartier souhaite que les **modifications suivantes** soient engagées concernant :

- **L'anneau voiture – vélo, qui est à redessiner** pour élargir les trottoirs en priorité au pied des immeubles afin **d'homogénéiser l'espace et de faciliter la mobilité piétonne**, dont les flux ont été en augmentation dans le quartier, et en cohérence avec ce qui a déjà été remodelée sur la place de la Nation. Cet élargissement des trottoirs permettrait un rééquilibrage du plan de la place entre la partie centrale (jardin Marianne), les terre-pleins et les trottoirs de faible largeur au pied des immeubles et des commerces. Il offrirait davantage de confort de circulation aux piétons pour l'accès au réseau de transports collectifs. Ces aménagements pourraient être aussi, comme cela avait été abordé lors de la consultation pour le réaménagement de la place de la Nation, l'occasion d'une nouvelle réflexion sur les usages à privilégier (équipement ou mobilier urbain) ;
- Le caniparc est inoccupé : les chiens sont promenés sur la bande herbeuse le long de la chaussée circulante ou des avenues ou rue environnantes. Ne serait-il pas possible d'aménager **cet espace pour des activités dédiées aux plus jeunes, et/ou un café citoyen**, comme cela a été proposé antérieurement par le Conseil de quartier, pour contribuer à animer les lieux, tout en prévoyant de **revoir le revêtement du sol actuellement poussiéreux** et inadapté si de tels aménagements sont retenus. Une autre option serait, au contraire, de renforcer la signalétique du caniparc pour inciter à son utilisation.

SECTEUR 3

(Descriptif du secteur pour faciliter la lecture des observations)

Le secteur 3 se compose des rues suivantes : boulevard Diderot, rue Claude Tillier, passage du Génie, rue Pierre Bourdan, rue et avenue Dorian, rue Jaucourt et rue Fable d'Églantine.

1. boulevard Diderot



Axe majeur du quartier de Nation-Picpus, le boulevard **Diderot** bénéficie d'ores et déjà d'un traitement appréciable dans son aménagement de voirie et de verdure en lien avec de récents réaménagements.

Cependant, des améliorations sont avancées par le Conseil de Quartier afin de :

- Libérer et sécuriser les parcours piétonniers avec l'intégration des pistes cyclables sur la chaussée ;
- Végétaliser davantage les pieds d'arbres avec la création de bandes plantée à l'image des récents aménagements de l'avenue Ledru-Rollin entre l'avenue Daumesnil et quai de la Rapée.

2. Rue Claude Tillier

La configuration de la **rue Claude Tillier** se compose comme suit, avec en l'état actuel une situation **accidentogène** :

- Elle est très étroite entre les deux trottoirs exigus, la file de stationnement automobile et la voie de circulation ;
- La cohabitation est extrêmement difficile voire impossible entre les différents usagers, particulièrement pour les piétons : beaucoup de piétons l'empruntent pour rejoindre la station de métro Reuilly-Diderot depuis la rue du Faubourg Saint-Antoine. Par ailleurs, le passage en poussettes sur les trottoirs ou pour des personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement et qui nécessitent des équipements à la marche (personnes porteuses d'handicap temporaires ou définitives) sont compliqués ;
- La présence d'une école d'informatique, qui génère un flux d'étudiants de passage ou en stagnance devant son entrée ;
- Le stationnement des deux-roues motorisés déborde sur la chaussée ;
- La remontée des vélos à contre-sens accentue la dangerosité de la co-utilisation de cette voirie entre piétons, deux-roues et voitures, d'autant qu'il s'agit d'un « raccourci » pour les automobilistes.

Un projet, soutenu par le Conseil de quartier depuis plusieurs années, vise à faire de cette voirie une « **zone de rencontre** ». Ce projet n'a toujours pas vu le jour. Il consisterait à :

- Limiter l'accès des véhicules motorisés aux seules livraisons et intervention de pompiers, à l'image de l'aménagement de la rue Aligre ;
- Mettre à niveau la chaussée et les trottoirs pour un meilleur confort des piétons ;
- Ajouter des arceaux de stationnement vélos ;
- Apporter de la verdure.

3. Passage du Génie

Le passage du Génie constitue un **espace étroit de forte densité** avec :

- Une population nombreuse habitant les deux résidences sociales (qui apprécie de rester en extérieur) et les immeubles de quatre à cinq étages bordant toute sa longueur des deux côtés ;
- Une circulation importante de piétons de passage (dont des classes d'écoliers) ;
- Une circulation de deux roues et automobiles ;
- Un stationnement sauvage de scooters, de vélos, et de voitures.

La multiplication des fonctions, la complexité de ces cohabitations, le non-respect des règlements (bacs de collecte dehors tous les jours) sont, dans cet espace particulier, fragile, habité et traversé, sources de **risques et de nuisances** (bruits, propreté...).

Le Conseil de quartier demande aux services de la ville **d'étudier des solutions pour améliorer la cohabitation de tous les usagers et usages** de cette rue afin de la rendre plus **agréable** : aménagements de voirie, remplacement des pavés par un revêtement phonique absorbant, contrôle plus régulier du respect des règles par les riverains, végétalisation pour atténuer l'effet de minéralité qu'il s'en dégage, etc.

Il faudrait également envisager d'inverser le sens de circulation de cette rue afin d'éviter le report de circulation de telle sorte que cet axe ne soit considéré et reconnu comme un « itinéraire malin » par les applications type Waze ou Google Maps.

4. Rue Pierre Bourdan



Dans la rue Bourdan se trouve l'école Boulle et une crèche municipale ainsi qu'un passage sans nom reliant cette rue à la rue de Reuilly, le long duquel est implantée une école maternelle et une école élémentaire. Il s'agit donc d'une rue où le flux de piétons y est important aux heures de début et de fin de journée avec de nombreuses familles et/ou nounous pouvant circuler à pied, à vélo ainsi que des étudiants et personnels scolaires ou périscolaires.

Bien que l'école Boulle dispose d'un garage à vélos, nombreux sont ceux qui privilégient d'attacher leur vélo en extérieur. Dès lors, le **nombre de stationnement** dédié aux vélos, tout comme celui aux deux-roues, apparaît **insuffisant** dans ce secteur. La circulation y est déjà adoucie grâce à la présence de ralentisseurs.

Pour cette rue, le Conseil de quartier a pensé à :

- Éventuellement, requalifier l'espace entre l'école et la crèche en « **zone de rencontre** » ;
- Donner un nom au passage joignant la rue Pierre Bourdan et la rue de Reuilly, et supprimer les portails de part et d'autre pour les remplacer par des portiques type « barrière sélective » ;
- **Installer des arceaux supplémentaires pour les vélos** et aménager des places de stationnement de motos ;
- Installer des bacs de fleurs devant la crèche municipale.

5. Rue Dorian

Au cours de nos marches exploratoires, le Conseil de quartier constate que la **rue Dorian** présente :

- Un stationnement bilatéral ;
- Des trottoirs relativement larges ;
- Une circulation dangereuse des vélos en contre-sens ;
- Un massif imposant à l'angle des rues Dorian et Pierre Bourdan (donnant lieu à une occupation intempestive de l'espace « à l'abri des regards » à l'arrière).

Pour sécuriser la rue, le Conseil de Quartier **propose** de :

- Supprimer un côté de stationnement ;
- Re-proportionner chaussées et trottoirs ;
- Matérialiser la voie cyclable à contre-sens ;
- Repenser la végétalisation de l'angle de rue moins haute.

Le Conseil de Quartier soutient un **projet de réaménagement concerté et qualitatif** de cet angle de rues (rue Dorian et rue Pierre Bourdan) afin d'en améliorer la sécurité et le confort pour les riverains.

6. Avenue Dorian

Depuis le réaménagement de la place de la Nation, la circulation dans l'avenue Dorian, devant le lycée Arago, s'est grandement réduite.

Le Conseil de Quartier avance une réflexion pour permettre une **réappropriation de l'espace** avec comme actions :

- Supprimer la circulation automobile ;
- Créer un lieu de rencontre intergénérationnel avec un aménagement urbain dédié et un revêtement du bitume clair ;
- Aménager des jeux pour enfants avec des marquages au sol ludiques à l'instar de ceux du boulevard de Picpus (devant les écoles Saint-Michel-de-Picpus et dans le quartier Dugommier) ;
- Installer des bancs et tables fixés au sol, de préférence à l'ombre des grands arbres déjà en place ;
- Éventuellement, réfléchir à une « coulée ou trame verte ».



7. Rue Jaucourt

Dans la rue Jaucourt, nous relevons que :

- Le stationnement est bilatéral ;
- Les trottoirs sont relativement larges ;
- La circulation est en sens unique pour les voitures qui roulent parfois à vitesse élevée ;
- La chaussée est insuffisamment large pour permettre la remontée à contre-sens des vélos.

Pour sécuriser la circulation cycliste, le Conseil de Quartier suggère de :

- Supprimer le stationnement côté impair ;
- Élargir la chaussée pour permettre l'aménagement d'une voie cyclable à contre-sens et clairement identifiée ;
- Installer des dispositifs de ralentissement pour les véhicules motorisés ;
- Envisager une végétalisation.

De plus, le coin de la rue Jaucourt et de la rue de Picpus présente un espace pour lequel un **aménagement de type « placette »** pourrait être créé pour apporter de la convivialité.

Nous remarquons également que **l'eau stagne de manière continue** au niveau du n°7 du fait d'un revêtement dégradé, et qui a déjà fait l'objet de signalements aux services de la ville.

8. Rue Fabre d'Églantine

La rue Fabre d'Églantine bénéficie d'un **aménagement considéré**, par le Conseil de quartier, comme **relativement satisfaisant** avec :



- Une largeur suffisante pour accueillir des trottoirs larges et sécurisants pour les piétons ;
- Une chaussée permettant la fluidité de la circulation des voitures comme des vélos tout en permettant le stationnement automobile de part et d'autre avec des places réservées à livraison, aux bornes de recharge électrique, aux stationnements des deux-roues motorisés et vélos, et enfin des emplacements Vélib'.

Malgré ce constat, le Conseil de quartier indique que si :

- Le partage de la chaussée est facilité grâce à cette largeur de voirie, un **marquage au sol** et un **meilleur aménagement** indiquant les voies cyclables amélioreraient la co-circulation des vélos avec les véhicules motorisés ;
- La végétalisation y est présente avec des arbres de grande hauteur tout du long de la rue, **des plantations de pieds d'arbres** apporteraient un plus avec un bordurage clairement délimitant.

9. Carrefour de l'intersection des rues Picpus, Fabre d'Églantine et avenue Saint-Mandé

Depuis l'implantation de l'Université Sorbonne Nouvelle, il est à noter que des aménagements ont été réalisés sur ce secteur, bordant l'Université. Il serait appréciable de prolonger sur les deux angles de rues que constituent les rues Picpus, Fabre d'Églantine et de l'avenue Saint-Mandé avec, dans la mesure du possible, une **végétalisation et des équipements de confort et de convivialité**.

Il convient également de signaler que le **feu de circulation tricolore**, situé côté impair de la rue de Picpus après l'arrêt de l'autobus 71, n'est visible qu'au dernier moment pour les automobilistes, qui remontent la rue pour aller vers le boulevard Diderot. Ce feu de circulation est en effet situé à la sortie d'une courbe. Un **signal lumineux clignotant** annonçant le feu avant l'arrêt de bus s'avèrerait indispensable pour la **sécurité des piétons** et des usagers abordant cette intersection.

Fiche synthétique du Conseil de quartier Nation-Picpus

Propositions prioritaires en lien avec le programme « Embellir votre quartier »

Les points abordés dans cette fiche visent à mettre en relief les **propositions prioritaires** du Conseil de quartier Nation-Picpus, qui sont présentées en détail dans les pages précédentes.

1. Sécuriser davantage les mobilités

La sécurisation de certains axes ou points sensibles nécessite des **mesures adaptées** notamment en faveur des piétons, en particulier :

- Rue de Picpus : étudier l'aménagement d'options et les mettre en œuvre en vue de créer une rue apaisée, avec une sécurisation aux abords des écoles.
- Rue de la gare de Reuilly : prévoir des aménagements contribuant à renforcer la sécurité des piétons du fait de la sortie du collège et du lycée.
- Place de la Nation : aux débouchés de la place et de l'anneau central de circulation des véhicules (sortie métro et passages piétons, devant le café Dalou notamment, entrée Avenue Bel Air).
- Place Courteline : aux débouchés de la place, les voitures reprenant des accélérations en sortant (boulevard de Picpus, avenue de Saint-Mandé), et au débouché de la rue Marsoulan (problème des vélos).

2. Réaménager les trottoirs et la voirie pour faciliter les mobilités et l'accessibilité

Des aménagements spécifiques pourraient permettre d'améliorer **l'organisation et la qualité des espaces**, parmi lesquels ceux-ci apparaissent plus prioritaires pour les piétons notamment :

- Place de la Nation : prévoir l'élargissement des trottoirs étroits le long des immeubles.
- Rue du Rendez-vous : étudier des aménagements adaptés concernant les trottoirs.
- Rue de Picpus : étudier un élargissement des trottoirs étroits du fait des flux piétons importants.
- Rue de la gare de Reuilly : réaménager les trottoirs pour un meilleur partage de la voirie.
- Rue Claude Tillier : faire de cette rue une « zone de rencontre ».
- Rue Jaucourt : élargir la chaussée pour planter une piste cyclable en contre-sens.

Le Conseil de quartier demande qu'une **réunion avec les services** de la ville puisse également avoir lieu sur la **question de l'accessibilité** aux équipements publics (et privés) au regard de la réglementation, et de procéder à un inventaire de dispositifs manquants (équipements feux en système sonore, identification visible de la numérotation rue, etc.).

3. Renforcer la végétalisation de façon concertée et adaptée aux sites

De façon générale, le Conseil de quartier est favorable **au renforcement de la végétalisation** si elle est adaptée aux sites (arbustes ou arbres d'alignement) et si l'entretien est assuré. Certains espaces pourraient en bénéficier en priorité :

- Boulevard de Picpus : entre le parking Vinci et le métro Bel Air, dans la continuité de la rénovation des jardins déjà en place pour renforcer la dimension de « coulée verte » de cet axe.
- Le développement de bandes végétalisées entre les arbres boulevard de Picpus où cela est possible et pour mieux délimiter les espaces de circulation (piétons, vélos, véhicules).
- Rue de Picpus : étudier la possibilité d'un renforcement de la végétalisation.
- Rue Santerre : poursuivre la végétalisation devant l'hôpital Rothschild.
- Rues Dorian – Bourdan : améliorer la végétalisation dans l'idée d'une « coulée verte ».
- Rue Fabre d'Églantine : améliorer la végétalisation aux pieds des arbres en créant des continuités.

4. Revoir, en fonction de la faisabilité des projets, les usages des espaces et mobiliers urbains

L'opération « EVQ », en lien avec les aménagements de voirie, doit permettre d'engager une réflexion sur **l'usage et l'implantation du mobilier urbain**. Dans ce cadre, il serait à examiner en priorité :

- Place de la Nation : la suppression du caniparc pour libérer cet espace sous-utilisé et envisager un usage plus attractif tel qu'un « café citoyen » comme proposé antérieurement par le Conseil de quartier ;

.....

Le Conseil de quartier souhaiterait disposer d'un **délai supplémentaire**, à partir de l'automne 2025, pour affiner ces propositions relatives aux mobiliers urbains (bancs, éclairages, etc.) dans une logique de renforcement de la sécurité et du confort des piétons.

Conclusion

Cette contribution résulte des observations et propositions des membres du groupe « Urbanisme – Espace public » du quartier Nation-Picpus, réalisées dans le cadre des déambulations qui ont couvert l'ensemble du secteur.

Tout en reflétant la diversité des opinions des riverains sur le devenir de leur quartier, elle fait ressortir **plusieurs lignes structurantes** qui font consensus :

- **Apaiser l'espace public en donnant la priorité aux piétons**, et favoriser les mobilités piétonnes, collectives (autobus) et/ou douces (vélos) en y apportant un aménagement adapté, notamment pour les pistes cyclables dont nous avons pu relever que certaines possédaient encore des aménagements insuffisants ou inadaptés (en particulier, pour les pistes à contre-sens et les pistes implantées sur les trottoirs) ;
- Poursuivre les actions de **sécurisation des rues et des lieux**, particulièrement fréquentés par les enfants, les personnes âgées et à mobilité réduite ;
- Désimperméabiliser et **végétaliser les espaces** afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Rendre les rues plus agréables et sécurisantes pour les piétons passe inévitablement par l'aménagement de zones apaisées, et une nette amélioration du dispositif des autobus.

Cependant, cette évolution de la voirie ne doit pas se faire **au détriment de la qualité de vie** d'une partie des habitants du quartier ou des riverains avoisinants du fait du **déport de la circulation**, qui pourrait en résulter. C'est notamment **l'inquiétude légitime**, exprimée par le Conseil de quartier, concernant le **boulevard de Picpus** ou encore l'avenue Saint-Mandé. Ce qui bénéficie aux uns peut nuire à d'autres, aussi le Conseil de quartier avise le CAUE, et plus largement les porteurs de projet EVQ, de confronter systématiquement **chaque proposition à des études d'impacts**.

Conscient des enjeux environnementaux et climatiques auxquels la ville est confrontée et le sera encore plus intensément dans les années à venir, le Conseil de quartier soutient la volonté de la Mairie de végétaliser davantage l'espace public.

Néanmoins, il rappelle la nécessité d'inscrire cette **démarche dans un ensemble global et cohérent**, qui ne soit pas réfléchi au dépend des autres axes. Ce pourquoi, il est indispensable que les différentes propositions, qui mettent en exergue la végétalisation de l'espace public, soient mieux coordonnées et qu'elles génèrent des **capacités d'entretien et de propreté** par les services de la ville, en y octroyant tous les **moyens et ressources nécessaires**.

Dans cette même optique, le Conseil de quartier propose au service de voiries de considérer de manière systématique l'emploi de **revêtement de sol clair** en remplacement du bitume foncé afin de rafraîchir nos rues.

Par ailleurs, le Conseil de quartier émet les **remarques suivantes** quant à la démarche projet :

- Tout d'abord, nous regrettons que les données documentaires sollicitées (telles que des étude-impacts, les règlementations en vigueur, etc.) lors de notre première réunion de travail, le 12 mai 2025, n'ont pas fait l'objet d'un envoi ou d'une consultation *in situ* auprès des services de la ville. A l'issue de la phase de consultation, nous **réitérerons nos demandes** et compléterons celles-ci ;
- Ensuite, nous regrettons que la marche exploratoire, organisée par le CAUE, le 3 juin 2025, correspondait à **un parcours sans consultation préalable** des principaux conviés, et dont le tracé n'incluait pas la rue de Picpus, qui cristallise pourtant un nombre important de difficultés et dont le réaménagement apparaît comme prioritaire. Nous regrettons également de ne pas disposer du compte-rendu ou de la synthèse de

cette marche exploratoire, et **souhaitons être convié à une réunion de présentation** ;

- Enfin, la durée de la consultation ayant été **notablement réduite** sur ce quartier Nation-Picpus par comparaison aux trois autres programmes EVQ initiés dans le 12^{ème} arrondissement (2 mois contre 6 mois), aussi il se pose la question du **seuil des 500 votes** sur la plateforme décider.paris.fr pour bénéficier de l'attention et de l'instruction des services. Le Conseil de quartier souhaite que ce point soit clarifié et fasse l'objet d'une communication voire d'une **adaptation du seuil retenu** au regard de la durée de la consultation. De plus, soulignons que cette consultation écourtée n'est pas favorable à **l'expression de la démocratie locale dans son ensemble et dans sa diversité**, et qu'il conviendrait à l'avenir de veiller à cet écueil afin que les Conseils de quartier puissent bénéficier de meilleures conditions de participation et d'expression.

Enfin, au terme du travail de collecte et d'analyse des idées recueillies sur la plateforme décider.paris.fr et au moment de sa restitution par le CAUE et les porteurs de projet EVQ, le Conseil de quartier souhaite **être consulté de nouveau** dans l'objectif, si possible, de co-construire les projets d'aménagement qui émaneront de la démarche « Embellir votre quartier Nation-Picpus ».